



**Lundi 31 janvier, les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.**

1- Les 7 Laux – Le Collet – Le Col de Marcieu : penser l’avenir des stations communautaires

Le travail engagé depuis 2019 sur l’avenir des stations communautaires se poursuit. En conseil communautaire Le Grésivaudan vient formaliser ses ambitions en termes de gouvernance pour les stations et acte les différentes étapes de mise en œuvre opérationnelle. Les élus ont donc voté la mise en commun des 3 stations communautaires au sein d’un même outil d’exploitation pour un fonctionnement et une gestion optimisés. Ceci implique la dissolution à venir de l’EPIC Domaines skiables communautaires du Grésivaudan. La gestion de la station du Collet sera prochainement confiée par contrat de Délégation de Service Public, dont le lancement interviendra en mars 2022. Les missions auparavant assurées par l’EPIC sur les 7 Laux seront confiées à la SEM T7L par voie d’avenant à la délégation de service public existante sur ce site. Un processus d’évolution de la SEM T7L (statuts, nom, actionnariat) est également engagé, permettant d’en faire un outil susceptible d’exploiter les 3 stations communautaires et d’autres activités complémentaires. La SEM modifiée sera notamment en mesure de se porter candidate à la consultation lancée afin d’attribuer la DSP du Collet comme évoqué précédemment. Au vu des évolutions juridiques de la SEM, il convient de nommer un Président pour le Conseil d’administration. La communauté de communes pouvant se porter candidate pour exercer cette présidence, les élus ont fait le choix d’approuver la candidature de Régine Millet, Vice-Présidente en charge de l’espace montagnes et à la gouvernance des stations.

Le Conseil d’administration de la SEM devra ensuite élire parmi ses membres un(e) Président(e). Concernant la direction générale de la SEM, le conseil communautaire soutient la candidature de Jean-François Genevray via ses représentants au Conseil d’administration. Pour Henri Baile, Président de la communauté de commune, *« une station de ski, c’est d’abord une histoire, un héritage, des acteurs locaux et des communes qui ont à cœur de porter un développement pour les générations futures. Les communes justement ne seront en aucun cas oubliées au sein des futurs outils de gestion et de gouvernance. Ces délibérations sont fondatrices pour la trajectoire de la montagne sur notre territoire et permettent ainsi d’aboutir à une vraie complémentarité d’action à l’échelle intercommunale à travers un portage politique, un exploitant unique et un office de tourisme pour l’hiver 2022/23. »*

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil

Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contact : Pierre-François TRANCHAND – presse@le-gresivaudan.fr – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86

2- Intempéries de fin 2021 : agir pour la reconstruction

En préambule, le Président a tenu à rappeler la solidarité spontanée de l'ensemble des élus : départementaux, régionaux mais aussi des députés et des sénateurs qui ont tenus à se rendre sur les sites impactés et qui ont manifesté tout leur soutien à la reconstruction. Les fortes pluies qui se sont abattues fin décembre sur notre territoire ont causé d'importants dégâts. Pour soutenir les communes sinistrées, le conseil a acté **un appui en ingénierie technique** qui permettra de mettre sur pied le dossier de demande de « *Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques* » auprès de l'Etat. Les élus ont également voté pour la mise en place d'un fond de soutien d'un montant prévisionnel de **500 000 € pour les dommages subis qui ne seraient ni couverts par l'assurance** dans le cadre de l'état de catastrophe naturelle, ni pas le fond de dotation de solidarité.

Sur le même thème, une délibération concerne tout particulièrement la station de Saint-Hilaire qui est à l'arrêt depuis fin décembre et ce pour une durée indéterminée ainsi que le funiculaire. Le conseil communautaire a acté un plan d'actions spécifique qui comprend : la participation et le soutien à la structure en charge de la remise en état des sites et de leurs infrastructures, **le financement et la conduite d'études pour la rénovation des installations sinistrées à hauteur de 100 000€** et enfin, **le recrutement d'un chef de projet ingénierie qui sera chargé du suivi de la remise en état des sites** (station et funiculaire). Pour Henri Baile, « *la communauté de communes tient à s'engager aux côtés des communes impactées mais les 3 maires des communes directement concernées (Plateau des Petites Roches, Lumbin et Crolles) ont bien évidemment toute leur place dans cette phase de reconstruction pour une collaboration constructive, intelligente dans l'intérêt général* ».

Enfin, pour que les enfants scolarisés sur le Plateau des Petites Roches ne soient pas privés des sorties ski initialement organisées sur la station de Saint Hilaire, les élus ont voté pour le financement du transport qui les conduira au Col de Marcieu, station communautaire toute proche.

3- Le Grésivaudan en selle !

« *Via ses politiques sportives et touristiques et sa labellisation Terre de Jeux 2024, Le Grésivaudan entend mettre en valeur le sport et inciter à la pratique les différents publics* » rappelle Anne-Françoise Besson, conseillère déléguée en charge des sports et des loisirs. Le sport est également un excellent vecteur de découverte et de promotion du territoire. Les mois de mai et juin 2022 seront placés sous le signe du vélo dans le Grésivaudan, les élus communautaires ayant acté la tenue sur le territoire de deux courses cyclistes portées par le Comité d'Organisation du Tour du Nord Isère (COTNI) :

- l'Alpes Isère Tour le 29 mai, course internationale en 5 étapes dont l'arrivée se fera sur la commune d'Alleverd. Montant de la subvention votée par Le Grésivaudan : 25 000€
- la première édition de l'Alpes Grésivaudan Classic le 5 juin, course féminine qui partira du Plateau des Petites Roches pour une arrivée au Pleynet (Haut-Bréda). Le coût indiqué par le comité d'organisation, pour l'accueil des villes de départ et d'arrivée est de 50 000€ (15 000€ pour le départ et 35 000€ pour l'arrivée) qui seront entièrement assumés par la communauté de communes.

La communauté de communes s'engage ainsi à soutenir les communes qui seules, n'ont pas forcément les capacités logistiques et financières de porter des événements sportifs d'envergure. La

volonté d'engagement du Grésivaudan aux côtés du COTNI se confirme non seulement au regard de ces épreuves, mais aussi de celles à venir puisqu'en 2026, une commune du Grésivaudan accueillera le départ d'une étape de l'Alpes Isère Tour.

Le Président en a profité pour saluer les athlètes du territoire engagés dans les Jeux Olympiques de Pékin 2022 ; « *bonne chance à ces jeunes qui vont faire briller notre vallée et nos montagnes bien au-delà de nos frontières !* »

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil

Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contact : Pierre-François TRANCHAND – presse@le-gresivaudan.fr – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86